Quel avenir pour la biodiversité dans l'UE?

3 février 2010

Dans sa communication présentée le 19 janvier dernier, la Commission européenne rappelle qu'en 2001, l'Union européenne s'est fixé comme objectif d'enrayer la perte de biodiversité dans l'UE d'ici à 2010. Mais elle constate également qu'en dépit de ses efforts, « tout indique que cet objectif ne sera pas atteint ». Or, les conséquences de la perte de biodiversité vont de microévolutions à l'effondrement d'écosystèmes entiers et la disparition des services qui y sont associés, comme la fourniture d'eau et de nourriture ou la régulation du climat.

C'est pourquoi la Commission européenne souhaite avoir une stratégie à long terme en matière de biodiversité, avec comme objectif 2050.

Après un état des lieux de la biodiversité en Europe et des tendances qui l'affectent, suivi d'un bilan des réalisations et des lacunes des politiques actuelles, elle propose une perspective pour 2050.

Il s'agit de **quatre scénarios** (ou plutôt options possibles) correspondant à quatre niveaux d'ambition :

– ralentir significativement le rythme de perte de biodiversité et de services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020.

– enrayer la perte de biodiversité et de services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020.

– enrayer la perte de biodiversité et de services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020 et assurer leur rétablissement dans la mesure du possible.

– enrayer la perte de biodiversité et de services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020 et assurer leur rétablissement dans la mesure du possible, et renforcer la contribution de l'UE à la prévention de la perte de biodiversité.

Ces options devraient faire l'objet d'échanges et de travaux nombreux entre les institutions européennes, les Etats membres et les organisations intéressées tout au long de l'année 2010.

La communication (12 p.)